

CONVENTION DE PRÊT DE MATERIEL

Entre d'une part :

Le prêteur : La délégation académique du numérique représentée, dans le cadre de cette convention de prêt, par l'établissement....., et son chef d'établissement, M/Mme et le référent aux usages pédagogiques du numérique EDUI@B.

et d'autre part :

L'emprunteur : L'établissement....., représenté par M/Mme

il est convenu d'une mise à disposition du matériel suivant :

-
-
-

Ce prêt est valable de ce jour au Cette durée pourra être prolongée à la demande de l'emprunteur.

En cas de panne et/ou détérioration du matériel, les frais de réparation seront à la charge de l'emprunteur.

Le pôle d'appui se réserve le droit de récupérer ponctuellement tout ou partie du matériel en cas de nécessité (présentation, démonstration pour d'autre établissements du bassin, ...).

Signature M/Mme.....

M/Mme.....